

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers : 19 / En exercice : 19 / Présents : 10 / Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à 08 heures 15, le Conseil municipal de la commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY, dûment convoqué l'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents les membres du Conseil municipal formant la majorité des membres en exercice : 10

Fabien BREUZIN (Maire) – Coralie TRICHARD (Première adjointe) – David FERLAY (Deuxième adjoint) – Orélie CONTRERAS (Troisième adjointe) – Benjamin REYNAUD (Quatrième adjoint) – Stéphanie DESPREZ (Cinquième adjointe) – Gilles FLEURY (Conseiller) – Antoine RADISSON (Conseiller délégué) – Charlotte TAILLEFER (Conseillère) – Christophe LOPEZ (Conseiller).

Étaient absents excusés formulant procuration : 3

Pierre-Yves DUCREST (Conseiller), donnant procuration à Stéphanie DESPREZ
Isabelle MORETTON-FRAYSSE (Conseillère déléguée), donnant procuration à Orélie CONTRERAS
Cyprien POUZARGUE (Conseiller), donnant procuration à Fabien BREUZIN (Maire)

Étaient absents excusés : 6

Hélène DESTANDAU (Conseillère) – Séverine HUBSCH (Conseillère) – Aurélie BERGER (Conseillère déléguée) – Sophie RIBES-LASSALLE (Conseillère) – Audrey SÉVRIN (Conseillère) – Anthony ZAMBRANA (Conseiller).

Secrétaire de séance : Antoine RADISSON (Conseiller délégué)

Ordre du jour

Le Conseil municipal était convoqué sur l'ordre du jour suivant :

1. [Procès-verbal] Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

1. Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de 8 sera le suivant :

- 05 délégués à élire
- 00 conseillers municipaux, délégués de droit
- 00 délégués supplémentaires à élire
- 03 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Ensemble pour Saint-Laurent-d'Agnay	5	3

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.

Séance levée le 5 juin 2026 à 08 h 30

Fait à Saint-Laurent d'Agnay, le 5 juin 2026,

Monsieur le Maire
Fabien BREUZIN



Monsieur le Secrétaire de séance
Antoine RADISSON



Affiché et mis en ligne le 05 - 06. 2026

Transmis au contrôle de légalité le 05 - 06. 2026
